Banque Royale du Canada

Rapport sur les obligations vertes RBC

Avril 2022

Introduction

La Banque Royale du Canada (RY sur TSX et NYSE) (« RBC », « nous », « notre » ou « nos ») est une institution financière mondiale définie par sa raison d'être, guidée par des principes et orientée vers l'excellence en matière de rendement. Notre succès est attribuable aux quelque 88 000 employés qui incarnent notre vision et nos valeurs et qui concrétisent notre stratégie afin que nous puissions contribuer à la réussite de nos clients et à la prospérité des collectivités. Selon la capitalisation boursière, nous sommes la plus importante banque du Canada et l'une des plus grandes banques du monde. Nous avons adopté un modèle d'affaires diversifié axé sur l'innovation et l'offre d'expériences exceptionnelles à nos 17 millions de clients au Canada, aux États-Unis et dans 27 autres pays. Nous nous efforçons d'avoir une incidence économique, environnementale et sociale positive et d'exercer un leadership responsable dans toutes nos sphères d'activité.

Nous croyons que la finance durable présente une occasion de croissance pour notre entreprise et pour nos clients. Nous collaborerons avec nos clients pour comprendre et soutenir leur plan de transition et octroierons 500 milliards de dollars en financement durable d'ici 2025. Engagement clé de notre stratégie climatique, **la Stratégie climatique RBC** vise à soutenir nos clients dans la transition zéro émission nette et à accélérer la croissance économique propre.

Cet engagement en matière de finance durable s'ajoute à notre soutien de longue date de la croissance du marché des obligations vertes. RBC Marchés des Capitaux est active sur le marché mondial des obligations durables, où elle effectue des opérations dans de nombreuses devises et sur le marché américain du financement municipal. Depuis 2014, RBC Marchés des Capitaux tient un colloque annuel sur les titres de créance durables (anciennement colloque sur les obligations vertes) et a publié plusieurs rapports sur le marché mondial des obligations vertes. De plus, nous adhérons aux Principes applicables aux obligations vertes de l'International Capital Market Association (ICMA), figurons parmi les partenaires de la Climate Bonds Initiative et nous participons activement à plusieurs groupes de travail sur les titres de créance durables à l'échelle mondiale.

En avril 2019, nous avons effectué une première émission d'obligations vertes à cinq ans d'un montant de 500 millions d'euros. Une deuxième émission de ces titres, cette fois de 750 millions de dollars américains, a eu lieu en juillet 2021. Nous maintenons également un programme de billets structurés verts, dans le cadre duquel treize billets étaient en circulation en date du 31 octobre 2021. Le présent Rapport sur les obligations vertes fournit aux investisseurs des renseignements concernant notre Portefeuille d'obligations vertes, l'affectation du produit à ce portefeuille et les incidences environnementales connexes. Il s'agit de notre troisième rapport, lequel est publié annuellement afin de présenter tout changement apporté à notre portefeuille. Nous recommandons de consulter le présent rapport conjointement avec le Cadre des obligations durables RBC.

Ce document contient des renseignements archivés. Les renseignements identifiés comme archivés sont fournis à titre de référence seulement et ne doivent pas être utilisés. Les renseignements archivés n'ont pas été modifiés ou mis à jour depuis leur archivage. Il se peut que les renseignements archivés ne reflètent pas les renseignements, activités, engagements, objectifs, stratégies, politiques, pratiques et normes en vigueur de la Banque Royale du Canada, ni les normes ou les méthodologies les plus récentes en matière de publication d'information, d'essais ou de validation. La Banque Royale du Canada décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces renseignements et n'a pas l'intention de les mettre à jour sauf si la loi applicable l'exige.

Cadre des obligations durables

Élaboré conformément aux Principes applicables aux obligations vertes de l'International Capital Market Association de 2018, les Principes applicables aux obligations sociales de 2020 et les Directives sur les obligations durables de 2018, le Cadre des obligations durables RBC® (le « Cadre ») présente de façon transparente nos processus d'émission d'obligations vertes et de production d'information à ce sujet. Il a été publié en juin 2020 et remplace le Cadre des obligations vertes RBC, qui a été publié en mars 2019. Vous trouverez ci-dessous un survol des catégories admissibles pour l'utilisation du produit des obligations vertes, ainsi qu'une description sommaire des principaux processus du Cadre.

Utilisation du produit

Catégories d'obligations vertes admissibles	Alignement sur les objectifs de développement durable
Énergie renouvelable	7 Énergie propre et d'un coût abordable
Efficacité énergétique	7 Énergie propre et d'un coût abordable
Prévention et contrôle de la pollution	12 Consommation et production responsables
Utilisation durable des sols	15 Vie terrestre
Transport propre	9 Industrie, innovation et infrastructure
Gestion durable des eaux et des eaux usées	6 Eau propre et assainissement
Bâtiments durables	11 Villes et communautés durables
Adaptation et résilience aux changements climatiques	13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Gestion du produit et production d'information à cet égard

1. Repérer les actifs potentiellement admissibles

Il incombe aux représentants des services Marchés des capitaux, des Services bancaires aux particuliers et aux entreprises et du groupe Citoyenneté d'entreprise et développement durable (« groupe Développement durable ») d'évaluer les actifs potentiellement admissibles selon les critères applicables à chacune des catégories admissibles énoncées dans le Cadre.

2. Vérifier que les actifs répondent aux critères applicables aux obligations vertes

Le groupe Développement durable réalise l'évaluation finale de l'ensemble des actifs admissibles. Les données à diffusion publique, les renseignements sur le client et l'expertise en développement durable servent à évaluer les actifs par rapport aux critères applicables aux catégories admissibles. Les avantages sur les plans social ou environnemental des actifs admissibles sont pris en compte dans l'évaluation.

3. Gérer le produit

Le Groupe de travail sur les obligations durables[1] surveille le montant total des actifs qui composent le Portefeuille d'obligations vertes au moins trimestriellement afin de s'assurer que tous les actifs admissibles qu'il contient sont toujours conformes aux catégories admissibles et que leur montant est égal ou supérieur au montant total du produit tiré des obligations vertes. Ce dernier est géré selon une approche portefeuille. Le Portefeuille d'obligations vertes est dynamique, avec des actifs venant à échéance et d'autres s'y ajoutant.

4. Mesurer l'incidence et produire de l'information

RBC renouvelle chaque année son Rapport sur les obligations vertes, qui est disponible sur le site rbc com. Dans la mesure du possible, RBC fournira de l'information, y compris sur des mesures de rendement quantitatif, au sujet d'entreprises et de projets financés ou refinancés par des obligations vertes RBC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthodologie utilisée, reportez-vous à la section *Mesure de l'incidence*, à la page 3.

Examen externe

RBC a obtenu une deuxième opinion de Sustainalytics pour confirmer l'alignement de son cadre sur les Principes applicables aux obligations vertes de 2018, les Principes applicables aux obligations sociales de 2020 et les Directives sur les obligations durables de 2018. PricewaterhouseCoopers LLP (PwC), notre auditeur indépendant, a fourni un rapport de mission d'assurance limitée sur l'affectation du produit des obligations vertes. Cette mention est indiquée par un ⓐ à la page 3 de ce rapport. Les autres renseignements qui y sont contenus ne sont pas audités. Veuillez vous reporter à l'annexe pour consulter ce rapport.

[1] Le Groupe de travail sur les obligations durables est composé de représentants des services Trésorerie générale et Marchés des capitaux, ainsi que du groupe Développement durable. Il fait appel, au besoin, au groupe Gestion des risques du Groupe et aux Services bancaires aux particuliers et aux entreprises.

Portefeuille d'obligations vertes

Le produit total des obligations vertes RBC[2] a été affecté au Portefeuille d'obligations vertes (le « Portefeuille »), qui contient des actifs financés ou refinancés dans toutes les catégories admissibles. Ci-dessous se trouvent l'affectation par catégorie admissible et un sommaire de l'impact environnemental prévu pour les deuxième et troisième catégories en importance, Bâtiments durables et Énergie renouvelable. Les paramètres de mesure de l'impact pour la catégorie Transport propre ne sont pas disponibles pour le moment en raison du manque de données. Toutes les données sont présentées au 31 octobre 2021 et exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Répartition de l'actif du Portefeuille d'obligations vertes [a]

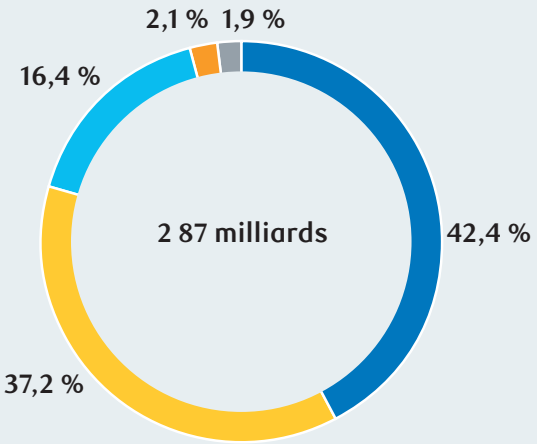

- Transport propre (1 217 millions de dollars)
- Bâtiments durables (1 068 millions de dollars)
- Énergie renouvelable (472 millions de dollars)
- Efficacité énergétique (60 millions de dollars)
- Utilisation durable des sols (54 millions de dollars)

Mesure de l'impact

Bâtiments durables

Paramètre	Incidence du produit des obligations vertes RBC
Superficie des locaux certifiés écologiques (pi²)	2 341 522
Économies d'énergie annuelles (eMWh)	19 595
Émissions de GES évitées annuellement (tonnes éq. CO_2)	3 076

Méthodologie

Les paramètres de mesure de l'impact des bâtiments durables ont été calculés selon l'intensité de la consommation d'énergie de source médiane nationale établie par le Portfolio Manager d'Energy Star pour le Canada et les États-Unis. Ces facteurs ont été appliqués à la superficie de chaque bâtiment pour calculer une consommation d'énergie de base. Les économies d'énergie prévues d'un bâtiment par rapport à la consommation d'énergie de base ont été calculées à l'aide de bulletins de certification, dans le cas d'un bâtiment avec la certification Leadership in Energy and Environmental Design (LEED), ou de moyennes fondées sur le niveau de certification, dans le cas d'un bâtiment avec la certification Building Owners and Managers Association (BOMA). Des facteurs d'intensité des émissions de carbone propres à chaque région[3] ont été appliqués aux économies d'énergie prévues pour calculer les émissions de GES[4] évitées dans l'ensemble du Portefeuille. Pour calculer l'impact associé aux obligations vertes RBC en circulation, la proportion du financement de chaque projet que représentent nos prêts et la part de portefeuille que représente le produit de chaque projet ont été prises en compte. Un petit nombre de bâtiments pour lesquels les économies d'énergie et les émissions de GES évitées n'ont pu être estimées avec fiabilité ont été exclus des paramètres de mesure de l'impact.

Énergie renouvelable

Paramètre	Incidence du produit des obligations vertes RBC
Capacité énergétique (MW)	2 037
Production annuelle d'énergie (MWh)	3 378 065
Émissions de GES évitées annuellement (tonnes éq. CO_2)	936 432

Méthodologie

Les paramètres de mesure de l'impact de l'énergie renouvelable ont été calculés à l'aide des données de production d'énergie annuelle fournies par les clients (MWh) ou, en cas de non-disponibilité de ces données, à l'aide des facteurs d'efficience fournis par les clients, multipliés par la taille totale (MW) du projet, afin d'obtenir des données approximatives de production d'énergie annuelle. Des facteurs d'intensité des émissions de carbone par région[3] ont été appliqués aux données de production d'énergie annuelle pour calculer les émissions de GES évitées[4] dans l'ensemble du Portefeuille. Pour calculer l'impact associé aux obligations vertes RBC en circulation, la proportion du financement de chaque projet que représentent nos prêts et la part de portefeuille que représente le produit de chaque projet ont été prises en compte. Un petit nombre de projets qui n'ont pas encore été mis en œuvre ont été exclus des paramètres de mesure de l'impact.

[2] Le produit des obligations vertes RBC correspond au montant émis, moins les commissions et les frais. Au 31 octobre 2021, la totalité du produit des obligations vertes RBC était affectée. [a]

[3] Les sources des facteurs d'intensité des émissions de carbone sont les suivantes : Ressources naturelles Canada, la United States Environmental Protection Agency, l'Agence internationale de l'énergie et les services publics locaux.

[4] Les émissions de GES évitées sont calculées en tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (tonnes éq. CO_2).

Émissions d'obligations vertes

Au 31 octobre 2021, RBC avait un total de 1 709 157 488 dollars canadiens d'obligations vertes en circulation, dont deux obligations vertes de référence et treize billets structurés verts.

Obligations vertes de référence

Au 31 octobre 2021, RBC avait deux obligations vertes en circulation : la première obligation verte de référence à 5 ans de 500 millions d'euros émise en avril 2019, ainsi que l'obligation verte de référence à 5 ans de 750 millions de dollars américains émise en juillet 2021.

Date de règlement	Devise d'émission	Montant des émissions (en devise d'émission)	Montant des émissions (équivalent en CAD)	Date d'échéance	ISIN
2-mai-19	EUR	500 000 000 €	715 617 500 $	2-Mai-24	XS1989375412
14-juill.-21	USD	750 000 000 $	928 650 000 $	14-juill.-26	US78016EZT71
Montant total des émissions			1 644 267 500 $		

Billets structurés verts

RBC élabore et émet divers billets structurés pour répondre aux objectifs de placement de ses clients, dont des billets structurés verts. Le produit de ces obligations sert exclusivement à financer ou refinancer, en tout ou en partie, des actifs verts nouveaux ou existants, conformément au Cadre des obligations durables RBC.
Au 31 octobre 2021, RBC avait émis treize billets structurés verts d'une valeur totale de 64 889 988 dollars canadiens.

Date de règlement	Devise d'émission	Montant de l'encours (en devise d'émission)	Montant de l'encours (équivalent en CAD)	Date d'échéance	ISIN
31-déc.-19	USD	3 300 000 $	4 086 060 $	31-déc.-24	XS2092547194
31-déc.-19	GBP	2 125 000 £	3 601 027 $	31-déc.-24	XS2092546972
31-déc.-19	GBP	500 000 £	847 301 $	31-déc.-24	XS2092546386
26-févr.-21	EUR	10 000 000 €	14 312 350 $	26-févr.-41	XS1991340784
25-févr.-21	USD	10 000 000 $	12 382 000 $	25-févr.-36	XS1991334621
15-sept.-21	AUD	13 000 000 $	12 106 250 $	15-sept.-36	XS1991334035
11-mai-21	CAD	3 594 000 $	3 594 000 $	15-mai-28	Sans objet
11-mai-21	CAD	683 000 $	683 000 $	16-Nov-27	Sans objet
8-juin-21	CAD	3 541 000 $	3 541 000 $	12-juin-28	Sans objet
8-juin-21	CAD	531 000 $	531 000 $	10-déc.-27	Sans objet
6-juill.-21	CAD	2 880 000 $	2 880,000 $	10-juill.-28	Sans objet
6-juill.-21	CAD	326 000 $	326 000 $	10-juill.-28	Sans objet
13-août-21	CAD	6 000 000 $	6 000 000 $	14-août-28	CA78014Y2042
Montant total de l'encours			64 889 988 $		

Devise

Sauf indication contraire, tous les montants qui figurent dans le présent document sont en dollars canadiens. Les dollars américains, les livres sterling, les euros et les dollars australiens ont été convertis en utilisant le cours au comptant en vigueur le 31 octobre 2021 [5].

[5] Données sur les taux de change au 31 octobre 2021 : 1 AUD = 0,93125 CAD ; 1 EUR = 1,431235 CAD ; 1 USD = 1,2382 CAD ; 1 GBP = 1,694601 CAD.

Études de cas portant sur les actifs du portefeuille

Le produit des obligations vertes RBC est affecté à un portefeuille de projets et d'entreprises entrant dans les catégories admissibles, comme il est présenté à la page 2. Voici des exemples[6] visant les actifs de notre portefeuille :

Nautilus Solar Energy, LLC – Énergie renouvelable

RBC Marchés des Capitaux a agi à titre de coarrangeur chef de file pour Nautilus Solar, propriétaire-exploitant de projets d'énergie solaire pour les particuliers et les entreprises aux États-Unis. Le prêt accordé permet de financer l'élaboration de projets communautaires d'énergie solaire dans divers États américains et la construction nécessaire à leur réalisation. À ce jour, Nautilus a mis au point des projets équivalant à plus de 800 MW d'énergie solaire dans 250 sites. Grâce à l'énergie solaire communautaire, les abonnés peuvent tirer profit des avantages environnementaux et financiers de l'électricité produite par les installations solaires locales sans avoir à installer de panneaux sur les toits. L'énergie solaire communautaire permet d'éviter les obstacles courants à l'accès à l'énergie solaire liés aux systèmes installés sur les toits résidentiels, comme les coûts qui y sont reliés, les exigences découlant de la propriété d'un logement et les difficultés structurelles. Un certain nombre de projets ont été élaborés spécialement dans le but de fournir de l'électricité aux communautés à revenu faible ou modeste. À titre d'incitatif, Nautilus offre une réduction garantie qui s'applique à l'énergie solaire communautaire sur la facture d'électricité des consommateurs.

Wataynikaneyap Power LP – Efficacité énergétique

RBC Marchés des Capitaux a agi à titre d'arrangeur chef de file désigné et d'agent administratif pour la facilité de crédit syndiqué qui a financé le projet de ligne de transport d'énergie de Wataynikaneyap Power LP (« Wataynikaneyap »). Wataynikaneyap est une entreprise agréée de transport d'énergie détenue majoritairement par vingt-quatre collectivités des Premières Nations (51 %), en partenariat avec Fortis Inc. et d'autres investisseurs (49 %). La ligne de transport d'énergie représente l'un des plus grands projets dirigés par des Premières Nations au Canada. Une fois achevée, elle reliera pour la première fois dix-sept collectivités éloignées des Premières Nations au réseau de transport d'électricité de l'Ontario. Ces collectivités n'auront plus besoin de la production de diesel pour l'électricité, ce qui réduira les restrictions de consommation d'électricité et la fréquence des pannes de courant. Le projet fera baisser la consommation de diesel d'environ 25 millions de litres par année et, par le fait même, évitera l'émission de 6,6 millions de tonnes de GES sur quarante ans. Le projet a été considéré comme l'un des meilleurs projets de 2021 par Clean50. Il représente un exemple à suivre pour favoriser la prospérité et l'autodétermination économique.

[6] Les renseignements contenus dans les études de cas ont été fournis et révisés par les clients visés.

Études de cas portant sur les actifs du portefeuille

(suite)

Eighth Avenue Place – Bâtiments durables

RBC Marchés des Capitaux a agi à titre d'unique teneur de plume et agent pour un prêt hypothécaire commercial à long terme octroyé à Eighth Avenue Place à Calgary, en Alberta, au Canada. Situé au centre-ville de Calgary, Eighth Avenue Place est un complexe de bureaux de deux tours d'une superficie totale de 1,9 million de pieds carrés. Ses locaux étaient loués à 99,4 % en octobre 2021. Eighth Avenue Place est la première tour de bureaux au Canada à avoir reçu la précertification LEED Platine et la certification LEED Platine pour le noyau et l'enveloppe en vertu du système d'évaluation LEED du U.S. Green Building Council. La durabilité et la gestion des ressources énergétiques étaient au cœur des priorités lors de la conception et de la construction de ces bâtiments, qui se caractérisent par des matériaux de construction recyclés et régionaux. De plus, des peintures, des adhésifs et des produits d'étanchéité à faibles émissions ont été utilisés. Un système intelligent permet de recueillir et d'analyser les données sur le rendement énergétique de ces bâtiments. Par ailleurs, les installations de plomberie à faible débit et consommation d'eau utilisent environ 40 % moins d'eau. Le toit vert de 25 000 pieds carrés permet de récupérer l'eau de pluie et héberge environ 600 000 abeilles domestiques.

Mosaic Transit Partners GP – Transport propre

RBC Marchés des Capitaux a agi à titre de coarrangeur chef de file, de coteneur de plume et de placeur en ce qui concerne les obligations destinées au financement du projet de train léger sur rail (TLR) Finch West. Elle a aussi agi comme arrangeur chef de file désigné et de fournisseur de l'IRS pour la composante des facilités de crédit syndiqué. Mosaic Transit Partners est le consortium qui a été mandaté pour concevoir, construire et financer le projet de TLR Finch West et pour en assurer la maintenance. Ce dernier se traduira par un service de transport en commun plus rapide, plus fréquent et plus fiable, une réduction de la congestion, une amélioration de la qualité de l'air et une diminution des émissions de GES le long du corridor ferroviaire. Le projet consiste à mettre en place onze kilomètres de transport en commun rapide sur l'avenue Finch West, l'un des corridors terrestres les plus empruntés du nord-ouest de Toronto. Il comportera dix-huit arrêts et la fréquence des trains variera entre cinq et sept minutes lors des heures de pointe. Une fois terminé, le TLR Finch West devrait pouvoir transporter plus de 46 000 passagers chaque jour de la semaine avant 2031 et jusqu'à 6 300 passagers par heure dans chaque direction.

Annexe : rapport de mission d'assurance limitée de PwC

Rapport indépendant de mission d'assurance limitée portant sur les indicateurs de performance sélectionnés présentés dans le Rapport sur les obligations vertes de la Banque Royale du Canada

À l'intention du Conseil d'administration et de la direction de la Banque Royale du Canada (« RBC »)

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des indicateurs de performance sélectionnés décrits ci-dessous (« information sélectionnée ») présentés dans le Rapport sur les obligations vertes RBC au 31 octobre 2021.

Information sélectionnée

Notre mission consistait à fournir une assurance limitée sur les indicateurs de performance sélectionnés suivants :

Indicateurs de performance	*Page(s) du rapport*
Affectation du portefeuille d'obligations vertes à chacune des catégories admissibles	3
Produits affectés à la date de clôture	3

Responsabilités de la direction

La direction est responsable de la préparation de l'information sélectionnée conformément au Cadre des obligations durables RBC établi en juin 2020, disponible sur notre site Web à l'adresse https://www.rbc.com/investisseurs/_assets-custom/pdf/Cadre-des-obligations-durables-RBC-FR.pdf (les « critères applicables »). La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'information sélectionnée exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur l'information sélectionnée, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000 *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques* et à l'International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000 *Assurance Engagements Other Than Audits or Reviews of Historical Financial Information*. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions la mission de façon à obtenir une assurance limitée que l'information sélectionnée est exempte d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, lors de la préparation de l'information sélectionnée conformément aux critères applicables.

Notre mission a notamment compris les procédures suivantes :

- Les demandes de renseignements auprès de la direction pour acquérir une compréhension de la gouvernance dans son ensemble et de l'environnement de contrôle interne pertinent pour la direction, la compilation des données et la présentation de l'information sélectionnée;
- L'évaluation de la conception des structures, systèmes, processus et contrôles principaux utilisés pour la gestion, la comptabilisation et la présentation de l'information sélectionnée;
- L'obtention de la liste interne des actifs affectés au portefeuille d'obligations vertes et validation de la concordance de cette liste avec l'information à fournir dans le rapport sur les obligations vertes qui a été proposée, sur une base d'échantillonnage;
- Le rapprochement et le test des données sous-jacentes relativement à l'information sélectionnée, sur une base d'échantillonnage.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1 *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification* et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information sélectionnée de RBC au 31 octobre 2021 n'a pas été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Objet de la déclaration et restriction à la diffusion et à l'utilisation de notre rapport

L'information sélectionnée a été préparée conformément aux critères applicables afin d'aider la direction de RBC à présenter au conseil d'administration l'information sélectionnée. Par conséquent, l'information sélectionnée pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Notre rapport est destiné uniquement à être utilisé par RBC. Nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers un autre tiers à l'égard de ce rapport de mission d'assurance.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Toronto (Ontario)
Le 4 avril 2022

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215, www.pwc.com/ca/fr

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Déni de responsabilité

Le présent Rapport sur les obligations vertes ne sert qu'à des fins d'information et peut être modifié sans préavis. Après la date de publication du présent document, la Banque Royale du Canada (« RBC ») n'est pas tenue et décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration qu'il contient, même si ces déclarations sont affectées par de nouveaux renseignements ou facteurs. Aucune déclaration ni aucune garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera faite ou donnée en ce qui concerne l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des renseignements contenus dans les présentes. Aucune responsabilité quelle qu'elle soit n'est acceptée ni ne le sera par RBC à l'égard de toute perte ou de tout dommage pouvant découler de l'utilisation ou de la prise en compte des renseignements contenus dans le présent document.

Les renseignements contenus dans le présent document ne constituent ni une offre de vente ni une sollicitation d'offre visant l'achat ou la souscription de quelque titre que ce soit ou de tout autre instrument de RBC ou de l'une ou l'autre de ses sociétés affiliées, ou ne font partie d'une telle offre ou sollicitation, et ils ne constituent pas une invitation ou une recommandation d'investir ou de faire quelque opération que ce soit ou une incitation à mener des activités de placement. En outre, aucune partie du présent document ne doit servir de fondement à quelque contrat, engagement ou décision de placement que ce soit, ni être considérée à ce titre. Les offres de vente, les ventes, les sollicitations d'offres visant l'achat et les achats de titres émis par RBC ou l'une ou l'autre de ses sociétés affiliées peuvent être faits ou conclus uniquement aux termes des documents de placement appropriés préparés et diffusés conformément aux lois, règlements, règles et pratiques de marché des territoires où de telles offres, sollicitations ou ventes peuvent être faites. Il est recommandé d'obtenir des conseils professionnels avant d'investir dans des titres.

Le présent document ne doit pas être distribué ni utilisé dans des ressorts où sa distribution ou son utilisation est interdite par des lois ou des règlements. Le présent Rapport sur les obligations vertes peut contenir des projections et des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les « mesures refuge » (safe harbor) de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations prospectives contenues dans le présent document peuvent inclure des énoncés à l'égard de l'affectation du produit de l'émission des obligations vertes et des prévisions de l'incidence des obligations vertes en circulation. Les mots « croire », « s'attendre à », « prévoir », « se proposer », « estimer », « planifier », « projeter », « devoir » et « pouvoir », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables dénotent généralement des déclarations prospectives.

De par leur nature, les déclarations prospectives reposent sur certaines hypothèses et comportent des risques et des incertitudes inhérents qui font en sorte que les prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions pourraient ne pas s'avérer exactes et que ces hypothèses ne soient pas correctes. On recommande au lecteur de ne pas se fier indûment à ces déclarations, puisqu'un certain nombre de facteurs de risque pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives. Parmi ces facteurs de risque, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de RBC et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, figurent la difficulté à repérer les actifs qui respectent les critères des obligations vertes et le risque que les projets admissibles ne soient pas achevés selon l'échéancier prévu ou avec succès ou selon les résultats attendus ou prévus initialement par RBC.

Les lecteurs sont mis en garde quant au fait que ces facteurs de risque ne sont pas exhaustifs. Lorsqu'ils se fient aux déclarations prospectives contenues dans le présent document pour prendre des décisions à l'égard de RBC, les investisseurs et autres parties devraient soigneusement tenir compte des facteurs susmentionnés et d'autres incertitudes et facteurs potentiels.

Sauf si la loi l'exige, ni RBC, ni ses sociétés affiliées ne s'engagent à mettre à jour l'une ou l'autre des déclarations prospectives qui peuvent être faites de temps à autre dans le présent document.

® / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. ‡ Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif. © Banque Royale du Canada 2022.

123928 (03/2022)